

**AVIS D'OUVERTURE
EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
SESSION 2024**

(EXTRAIT DE L'ARRETE N° 230427CON01ART)

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe ouvre, au titre de l'année 2024, **un examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe dans les spécialités « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers », « Espaces naturels, espaces verts », « Restauration », « Environnement, hygiène » et « Artisanat d'art* ».**

*La spécialité « Artisanat d'art » est organisée par le Centre de Gestion de la Sarthe pour le compte des Centres de Gestion de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et de Vendée.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'examen professionnel est ouvert aux adjoints techniques ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade *ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.*

Toutefois, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, « *les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement* ». **Par conséquent, sont admis à se présenter à l'examen 2024, les adjoints techniques qui auront atteint le 4^{ème} échelon et compteront au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade au plus tard le 31 décembre 2025.**

MODALITES D'INSCRIPTION

Les dossiers d'inscription devront être retirés **du 23 mai 2023 au 28 juin 2023** inclus auprès du Centre de Gestion de la Sarthe selon les modalités suivantes :

- ↳ En effectuant une préinscription individuelle :
 - sur le site internet du Centre de Gestion de la Sarthe : www.cdg72.fr
 - dans les locaux du Centre de Gestion de la Sarthe (sous réserve de mesures nationales de confinement) par le biais d'une préinscription individuelle sur la borne Internet prévue à cet effet.

Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion de la Sarthe, du dossier téléchargé à l'issue de la préinscription. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

- ↳ **Exceptionnellement** si survenance d'un éventuel problème technique, par voie postale (**le cachet de la poste faisant foi**) : sur demande écrite individuelle, **précisant impérativement le concours choisi** (externe, interne ou troisième concours) et les coordonnées du demandeur (nom, prénom, adresse postale, adresse courriel et numéro de téléphone), accompagnée d'une enveloppe grand format affranchie au tarif en vigueur pour un poids de 100 grammes.

Le candidat devra choisir obligatoirement une spécialité (pour l'épreuve écrite) parmi les spécialités ouvertes par le CDG 72 et une option au sein de la spécialité (pour l'épreuve pratique). A défaut, le dossier sera rejeté. Un dossier ne pourra correspondre qu'à un choix de spécialité et d'option sous peine de rejet du dossier (Cf tableau des spécialités et options ci-dessous).

Le dossier d'inscription devra être retourné exclusivement au Centre de Gestion de la Sarthe au plus tard **le 6 juillet 2023** :

- ▶ **avant minuit** (heure métropolitaine), pour le dossier **déposé par le candidat sur son accès sécurisé créé au moment de sa préinscription**. Le candidat devra finaliser l'envoi de son dossier, avant minuit (heure métropolitaine), en appuyant sur le bouton « **Clôturer mon inscription** »,
- ▶ **avant l'horaire de fermeture du centre de gestion indiqué sur son site internet à la date du 06 juillet 2023** pour les dossiers déposés directement au Centre de Gestion de la Sarthe (tampon du CDG 72 faisant foi),
- ▶ le cachet de la poste faisant foi, pour les dossiers acheminés par voie postale (3, rue Paul Beldant, 72014 Le Mans cedex 2)

Tout dossier d'inscription envoyé à une adresse mal libellée, déposé ou posté hors délais (cachet de la poste faisant foi) ou insuffisamment affranchi, faxé ou transmis par messagerie électronique, photocopié ou recopié sera refusé. Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (perte, retard, problème technique ...) entraînera un refus d'admission à concourir. Tout document qui ne serait que l'impression de la page d'écran (de la pré-inscription) ou la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié sera rejeté. La préinscription sur internet et la demande de retrait de dossier par voie postale ont en effet un caractère individuel.

INTITULE DES EPREUVES

L'examen comporte deux épreuves :

- ▶ **une épreuve écrite à caractère professionnel portant sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription**. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat (durée : 1h30 – coefficient 2).
- ▶ **une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat lors de son inscription**, au sein de la spécialité considérée et destinée à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Elle comporte une mise en situation consistant en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. Cette épreuve est complétée de questions sur la manière dont le candidat conduit l'épreuve ainsi que sur les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité. La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option : elle ne peut être inférieure à une heure, ni excéder quatre heures (coefficient 3).

LIEU DES EPREUVES

La première épreuve (épreuve écrite dans la spécialité choisie par le candidat au moment de son inscription) de l'examen se tiendra le **18 janvier 2024**.

Des centres d'épreuves seront ouverts, en fonction du nombre de candidats inscrits, en Sarthe :

- ▶ Au Domaine de Vaujoubert (Face au 167, Rue de Beaugé, 72700 ROUILLON),
- ▶ Salle Edith Piaf (6, Rue Emile Zola, 72230 MULSANNE)
- ▶ A l'espace Saugonna (4, Rue de la Gare 72600 MAMERS),
- ▶ au Centre de Gestion de la Sarthe (3, rue Paul Beldant 72000 LE MANS).

Le Centre de Gestion de la Sarthe se réserve la possibilité, au regard d'éventuelles contraintes matérielles d'organisation et des inscriptions effectives de prévoir d'autres centres d'examens pour accueillir les candidats et veiller au bon déroulement des épreuves. Les candidats devront se conformer strictement au centre d'épreuve, à la date et à l'horaire indiqués sur leur convocation. S'ils se présentent dans un autre lieu, ils ne seront pas admis à concourir. Les dates et lieux des épreuves pratiques seront fixés ultérieurement et seront indiqués au fur et à mesure de leur programmation sur www.cdg72.fr dans la rubrique « agenda ».

Toute communication du service concours à destination du candidat (convocation à l'épreuve, résultats...) s'effectuera par le biais de l'accès sécurisé du candidat consultable depuis le site internet www.cdg72.fr. Le candidat atteste au moment de son inscription être informé qu'il doit consulter régulièrement son accès sécurisé.

LISTE DES SPECIALITES ET ORGANISTEURS EN PAYS DE LA LOIRE

Spécialités	Liste des options dans chaque spécialité	Organisateurs en Pays de la Loire
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers	Plâtrier; Peintre, poseur de revêtements muraux; Vitrier, miroitier; Poseur de revêtements de sols, carreleur; Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier ; plombier-canalisateur); Installation, entretien et maintenance " froid et climatisation " ; Menuisier ; Ebéniste; Charpentier; Menuisier en aluminium et produits de synthèse; Maçon, ouvrier du béton; Couvreur-zingueur ; Monteur en structures métalliques; Ouvrier de l'étanchéité et isolation ; Ouvrier en VRD; Pavéur; Agent d'exploitation de la voirie publique; Ouvrier d'entretien des équipements sportifs; Maintenance des bâtiments (agent polyvalent); Dessinateur; Mécanicien tourneur-fraiseur; Métallier, soudeur ; Serrurier, ferronnier.	ORGANISATEURS : CDG 72, 44, 49, 53, 85 Où s'inscrire : - pour les agents d'une collectivité de la Sarthe s'inscrire auprès du CDG 72 : www.cdg72.fr - pour les agents d'une collectivité de Loire-Atlantique s'inscrire auprès du CDG 44 : www.cdg44.fr
Espaces naturels, espaces verts	Productions de plantes pépinières et plantes à massif floriculture ; Bûcheron élagueur ; Soins apportés aux animaux ; Employé polyvalent des espaces verts et naturels.	- pour les agents d'une collectivité du Maine et Loire s'inscrire auprès du CDG 49 : www.cdg49.fr - pour les agents d'une collectivité de Mayenne s'inscrire auprès du CDG 53 : www.cdg53.fr
Restauration	Cuisinier ; Pâtissier ; Boucher, charcutier ; Opérateur transformateur de viandes ; Restauration collective : liaison chaude ; liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire).	- pour les agents d'une collectivité de Vendée s'inscrire auprès du CDG 85 : www.cdg85.fr
Environnement, hygiène	Propreté urbaine, collecte des déchets ; Qualité de l'eau ; Maintenances des installations médico-technique ; Entretien des piscines ; Entretien des patinoires ; Hygiène et entretien des locaux et espaces publics ; Maintenance des équipements agroalimentaires ; Maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration ; Opérations mortuaires (fossoyeur, porteur) ; Agent d'assainissement ; Opérateur d'entretien des articles textiles	
Communication, spectacle	Assistant maquettiste ; Conducteur de machines d'impression ; Monteur de film offset ; Compositeur-typographe ; Opérateur PAO ; Relieur-brocheur ; Agent polyvalent du spectacle ; Assistant son ; Eclairagiste ; Projectionniste ; Photographe.	Organisateur unique pour les agents des collectivités des Pays de la Loire : CDG 44 S'inscrire auprès du CDG 44 : www.cdg44.fr
Mécanique, électromécanique	Installation et maintenance des équipements électriques (électricien); Mécanicien hydraulique ; Electrotechnicien, électromécanicien ; Electronicien (maintenance de matériel électronique) ;	Organisateur unique pour les agents des collectivités des Pays de la Loire : CDG 53 S'inscrire auprès du CDG 53 : www.cdg53.fr
Logistique et sécurité	Magasinier ; Monteur, levageur, cariste ; Maintenance bureautique ; Surveillance, télésurveillance, gardiennage.	Organisateur unique pour les agents des collectivités des Pays de la Loire : CDG 49 S'inscrire auprès du CDG 49 : www.cdg49.fr
Artisanat d'art	Relieur, doreur ; Tapissier d'ameublement, garnisseur ; Couturier, tailleur ; Tailleur de pierre ; Cordonnier, sellier	Organisateur unique pour les agents des collectivités des Pays de la Loire : CDG 72 S'inscrire auprès du CDG 72 : www.cdg72.fr
Conduite de véhicules	Conduite de véhicules poids lourds ; Conduite de véhicules de transports en commun ; Conduite d'engins de travaux publics ; Conduite de véhicules légers (catégories tourisme et utilitaires légers) ; Mécanicien des véhicules à moteur Diesel ; Mécanicien des véhicules à moteur à essence ; Mécanicien des véhicules à moteur GPL ou à moteur hybride ; Réparateur en carrosserie (carrossier, peintre).	Organisateur unique pour les agents des collectivités des Pays de la Loire : CDG 85 S'inscrire auprès du CDG 85 : www.cdg85.fr

Tous renseignements complémentaires pourront être communiqués sur simple demande effectuée auprès du service concours du Centre de Gestion de FPT de la Sarthe service.concours@cdg72.fr.